

CONSEILS SUR LA COMBINAISON DES RÉSULTATS LORS DE LA TRANSITION VERS LE SYSTÈME D'EXAMEN MODULAIRE ECL

Cher partenaire ECL,

Alors que l'ECL adopte la nouvelle structure modulaire de l'examen, nous comprenons que les modifications du règlement de l'examen peuvent dérouter certains d'entre vous. Des questions peuvent survenir en particulier pendant la période de transition, lorsque les candidats ont obtenu des résultats du système précédent mais doivent poursuivre ou terminer leurs examens sous le nouveau système.

Nous souhaitons donc clarifier comment les règles précédentes et nouvelles s'appliquent en pratique.

Pour les examens passés avant août 2026, les candidats devaient remplir deux conditions pour réussir un examen partiel ou un examen complexe :

1. le résultat moyen des compétences incluses dans l'examen devait être d'au moins 60 % ; et
2. Le résultat obtenu dans chaque compétence individuelle devait être d'au moins 40 %.

À partir d'août 2026, les quatre compétences sont évaluées en modules individuels. Un module est considéré comme réussi si le candidat atteint au moins 60 % dans ce module.

Des certificats sont délivrés pour les modules réussis passés durant la même période d'examen. Si un candidat atteint au moins 60 % dans un ou plusieurs modules pendant cette période, le certificat listera le(s) module ou modules réussis.

Sur la base des questions que nous avons reçues, nous aimerions expliquer les règles de transition à l'aide de quelques exemples pratiques.

Exemple 1

Tu as passé un examen avant août 2026. Le résultat moyen des compétences concernées était inférieur à 60 %, et une ou plusieurs compétences étaient inférieures à 40 %. Par conséquent, l'examen partiel ou l'examen complexe n'a pas été réussi.

Même si vous avez obtenu plus de 60 % dans une ou deux compétences individuelles, vous n'avez pas reçu de certificat car les exigences applicables à l'époque n'étaient pas remplies.

1. Examen oral partiel

Écoute : 30 %

Parole de 72 %

2. Examen écrit partiel

Lecture de 65 %

Écriture : 38 %

3. Examen complexe

Lecture de 65 %

Écriture : 38 %

Écoute : 30 %

Parole de 72 %

Veillez noter que nous ne pouvons pas délivrer de certificat pour les compétences individuelles obtenues avant août 2026. Les règles modulaires ne s'appliquent pas rétrospectivement, et les compétences individuelles issues d'un examen non réussi passé sous le système précédent ne peuvent pas être reconnues comme des modules réussis.

Par conséquent, le candidat doit s'inscrire à nouveau pour tous les modules requis pour le certificat souhaité.

Exemple 2

Vous avez passé un examen avant août 2026 et obtenu un résultat moyen d'au moins 60 %. Chaque résultat individuel de compétence était également d'au moins 40 %.

Ainsi, vous avez réussi l'examen partiel ou l'examen complexe et reçu le certificat correspondant, même si un ou plusieurs résultats individuels de compétences pouvaient être inférieurs à 60 %.

1. Examen oral partiel
Écoute : 45 %
Parole de 76 %
2. Examen écrit partiel
Lecture de 82 %
Écriture 40 %
3. Examen complexe
Écoute : 45 %
Parole de 76 %
Lecture de 82 %
Écriture 40 %

Votre certificat reste valable après l'introduction du système d'examen modulaire.

Cependant, certaines institutions, employeurs ou autorités peuvent exiger un résultat d'au moins 60 % dans chaque compétence individuelle et peuvent donc ne pas accepter un certificat sur lequel un ou plusieurs résultats de compétence sont inférieurs à 60 %.

Si vous n'êtes pas certain que votre certificat sera accepté, nous vous recommandons de contacter l'établissement, l'employeur ou l'autorité à laquelle vous souhaitez le soumettre.

Si vous ne pouvez pas obtenir de confirmation, nous recommandons de repasser les modules individuels où vous avez obtenu moins de 60 %.

La section [FAQ](#) de notre site web contient également des exemples similaires, que nous recommandons à votre attention ainsi qu'à celle de vos candidats.

Merci pour votre coopération

CCL CENTER

Centre d'examen ECL International